

Ouvrage publié sous la direction de Daniel Bloch
et de Romain Lajarge

GRENOBLE, LE PARI DE LA MÉTROPOLE

Presses universitaires de Grenoble



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

DANS LA MÊME SÉRIE :

Daniel Bloch (dir.), *Grenoble, cité internationale, cité d'innovations. Rêves et réalités*, 2011

Daniel Bloch (dir.), *Réinventer la ville. Regards croisés*, 2013

Maquette de couverture : Incidence

Correction et mise en page : Carol Duheyon

Photos de couverture : © Fotolia/Nikokvfrmoto (en haut)

© iStock.com/shih-wei (en bas)

© Presses universitaires de Grenoble, décembre 2015

15 rue de l'Abbé-Vincent

38600 Fontaine

Tél. 04 76 29 43 09 – Fax 04 76 44 64 31

pug@pug.fr / www.pug.fr

ISBN 978-2-7061-2490-7

Introduction

LA FRANCE S'EST DOTÉE, AU 1^{ER} JANVIER 2015, d'une nouvelle entité territoriale : la métropole. Ce jour-là, Grenoble, comme onze autres agglomérations sur le territoire national, a bénéficié d'un nouveau statut avec des responsabilités et des compétences accrues. Le passage en métropole aurait pu ici apparaître comme un heureux aboutissement d'une longue stratégie grenobloise ; mais il est surtout un très appréciable jeu de circonstances dont l'ensemble du territoire métropolitain aurait aujourd'hui tort de se priver, à défaut de l'avoir anticipé.

Cependant la réforme actuelle de l'État comme celle prônant une simplification de toute l'action publique, en particulier à l'échelle des « grandes régions », pourrait bien recomposer certaines fonctions régaliennes et aboutir à de nouvelles concentrations dans l'histoire chaotique de la déconcentration administrative. La question reste suspendue au-dessus de Grenoble : échappera-t-elle à ce qui semble être, dans les villes et métropoles secondaires, un inéluctable repli lent, mais constant des administrations d'État ? Avec sa capacité à résister aux réorganisations administratives centralisatrices, Grenoble démontrera, symboliquement aussi, dans quelle catégorie elle se situe. Être métropole réclame non seulement de pouvoir disposer de compétences en propre, mais aussi de posséder la capacité à initier et à mettre en œuvre, sans en être nécessairement chef de file, des politiques dans des domaines tout aussi essentiels pour la vie des habitants que le logement, l'emploi, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche, la justice, la sécurité, la santé ou l'environnement.

Grenoble dispose d'une attractivité et d'une capacité de projection qui reposent, en partie, sur les sciences et la technologie, sur la présence étudiante et le fort renouvellement des populations. La capacité pour ces jeunes à entrer sur le marché du travail, puis à s'y maintenir, dépendra aussi de ce que fera la métropole pour accompagner la crise et offrir des opportunités à leurs projets et à leurs énergies. Elle devra trouver les ressources nécessaires au développement d'une politique

active d'aménagement et de cohésion sociale. La nouvelle métropole saura-t-elle, sur le socle de ses forces vives, ne pas (trop) subir la mondialisation et participer à ériger sa spécificité internationale en atout ?

Cette métropole est constituée des 49 communes que comportait déjà la communauté d'agglomération. La nouveauté n'est donc pas dans le périmètre. Être métropole permet d'exercer non seulement des compétences dévolues initialement aux communes qui les composent – comme l'urbanisme, l'organisation et l'aménagement du territoire –, mais elle ouvre également la possibilité de négocier un transfert de compétences relevant du Département et de la Région. Grenoble a choisi de ne pas s'engager pour l'instant dans cette perspective d'un accroissement de ces transferts par le bas et par le haut. Ce choix aurait pu paraître discutable, mais il s'est avéré prudent étant donné l'histoire intercommunale grenobloise et la relative lenteur des évolutions dans les deux dernières décennies sur cette question. Cependant, la loi donne plus largement mission aux métropoles d'élaborer et de conduire un projet cohérent d'aménagement et de développement tout à la fois économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire dans son contexte régional, national et international. À ce titre, le chantier de la métropolisation est plus large et plus ample qu'une simple étape supplémentaire d'intégration intercommunale.

4

Ainsi, la réforme territoriale en cours révèle avec évidence l'idée que Grenoble mérite bien son statut de grande ville dans un vaste territoire dont elle dépend autant qu'elle en assure le leadership (Partie A). Grenoble, capitale, chef-lieu, siège, tient sa place grâce à des forces évidentes, fournies de longue date par des fonctions régaliennes assumées et bien ancrées (Partie B). De fait, Grenoble, métropole à vocation technopolitaine et scientifique, sait aussi ce que sont ses atouts, ses spécificités et les opportunités ainsi ouvertes dans la nécessaire internationalisation des métropoles (Partie C). Sauf que cette métropole reste tout entière à construire, qu'elle est encore fragile institutionnellement, qu'elle est dotée d'un équilibre politique délicat et qu'elle demeure à la recherche de son aire de déploiement (Partie D). Des perspectives apparaissent pourtant comme champ d'investigations nouvelles et comme obligations stratégiques. Elles se trouvent, dans cet ouvrage, fournies au débat.

Nous avons choisi, pour illustrer la lente et souvent difficile montée en puissance du fait métropolitain grenoblois, d'émailler ces pages d'encarts rappelant quelques événements phares et faisant le portrait de personnages majeurs dans l'histoire de la ville. D'autres événements et personnages auraient bien sûr pu y figurer. Nous avons cependant tenu à ne pas évoquer de personnages vivants. Pour les événements, nous avons choisi la Journée des tuiles de 1788, les Jeux olympiques d'hiver de 1968 et la dernière élection municipale en 2014, au seuil de la création

de la métropole grenobloise. Les personnages choisis sont le duc de Lesdiguières (sans doute le fondateur de Grenoble comme institution à caractère métropolitain), deux industriels, Casimir Brenier et Paul-Louis Merlin, héros l'un comme l'autre de la relation entre la recherche et l'industrie. Nous avons inclus deux universitaires, le géographe Raoul Blanchard et le physicien Louis Néel, qui furent l'un comme l'autre des acteurs universitaires majeurs participant à construire un projet scientifique (en physique et en géographie) pour la métropole grenobloise. Deux maires sont également évoqués : Paul Mistral, à l'image duquel est associée l'Exposition universelle de 1926, et Hubert Dubedout, qui accueille durant son mandat les Jeux olympiques de 1968.